

Décision

Générale

colonial

Décision n° 633 nommant M. Picat (Guy), chef des affaires économiques et du ravitaillement général.

n° 633

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 504 du 22 mai 1948 nommant M. Rouland. (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies, chef du bureau des affaires économiques et du service du ravitaillement général

Vu la décision n° 504 du 6 mai 1950 accordant un congé administratif de six mois à M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies

Vu la décision n° 620 du 12 juin 1950 chargeant M. Versini (Antoine), rédacteur de 1er classe des bureaux de l'Administration générale des colonies, de l'expédition des affaires courantes au service des affaires économiques et du ravitaillement général

Vu l'arrivée à la colonie de M. Picat (Guy), administrateur adjoint de 1er classe des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 620 du 12 juin 1950 est et demeure rapportée. Art. 2. — M. Picat (Guy), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, est nommé chef du bureau des affaires économiques et du service du ravitaillement général, en remplacement de M. Rouland (Maurice), bénéficiaire d'un congé administratif. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.